

Charles VI par ses ordonnances du 30 mai et du 28 août 1413, autorisa les mineurs à chercher, à ouvrir et à exploiter à leur profit les mines partout où ils en trouveraient, à charge de donner aux propriétaires du sol une indemnité en échange de leur droit sur le tréfond, et en payant au trésor le dixième du produit net. De plus le Roi enjoignit aux maîtres, marchands et ouvriers des mines de la sénéchaussée de Lyon, de porter leurs métaux à l'hôtel de la Monnaie de cette ville, parce que en les portant à Mâcon, ils étaient souvent volés par les gens d'armes débandés dans ce malheureux pays. Hugues Jossard, sans cesse en relation avec la chancellerie royale, n'a pas été étranger à la rédaction de ces ordonnances instructives(1), qui concernent plus spécialement les mines du Lyonnais.

C'est vers l'année 1420 que ce grand industriel sur lequel on n'a trouvé que des titres incomplets et des notes trop laconiques, disparaît après avoir joui de l'estime et de la considération de ses concitoyens, et après avoir reçu de la fortune et du souverain les récompenses les plus enviées. Son fils Jean Jossard, bachelier ès-lois, citoyen de Lyon, élu conseiller de ville en 1414 (2), puis damoiseau vivant noblement, participa à la guerre nationale contre la désastreuse invasion anglaise, pendant laquelle

(1) Recueil des ordonnances royales, tom. X.

(2) Ce nom a été mal lu sur le syndicat (Arch. municip. BB, 367), par les auteurs des listes imprimées, qui l'ont transformé en celui de Josserand. — Les conseillers de ville requièrent le bailli (sénéchal) de demeurer à Lyon et d'y faire venir « Jehan Jossard, Jehan Chivrier et « les autres pour faire leur devoir comme les autres citiens. » (Arch. municip. reg. des actes consul. séance du 26 août 1417). Il se pourrait que le conseiller Jean Jossard fût le frère de Hugues, et eût un neveu du même prénom, qui fut chevalier et seigneur de Châtillon. Il y a là quelque incertitude.